



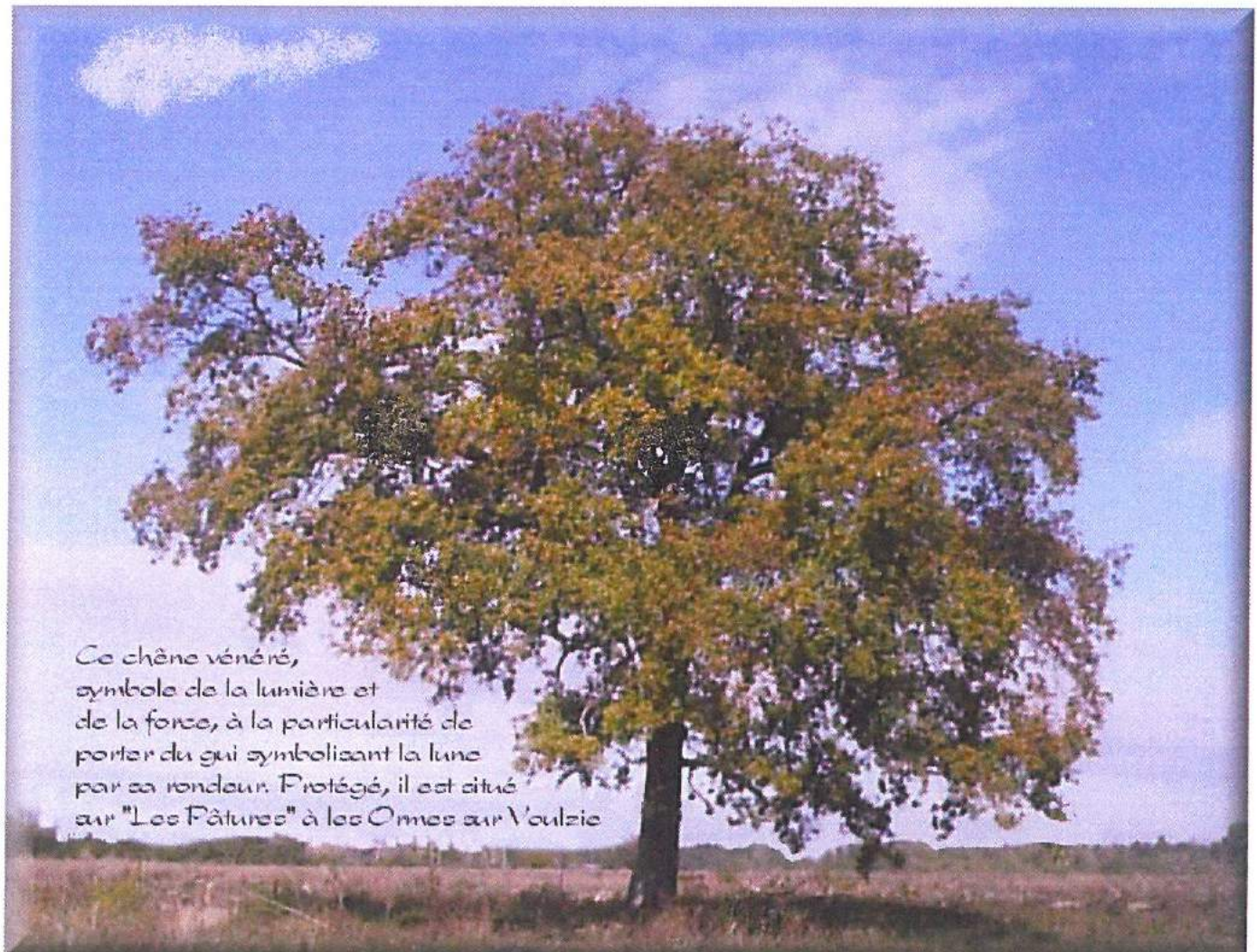
L'ÉCHO MUNICIPAL

JUILLET 2004

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 1	L' École	p. 22 à 24
Les Conseils Municipaux	p. 2 à 10	Les Jardins de la Voulzie	p. 25
Lavoir route de Bray	p. 11 à 14	Vie des associations	p. 26 à 28
Les grands lacs de Seine	p. 15	Pages pratiques	p. 29 à 30
Réserve naturelle de la Bassée	p. 16 et 17	Infos jeunes	p. 31 à 32
Rapport sur l'eau	p. 18 à 19	Page santé	p. 33 à 34
Histoire (1944-2004)	p. 20 et 21	Informations générales	p. 35 à 40

*Rédaction, impression, diffusion : Mairie 2, Grande rue de Couture 77134 Les Ormes-sur-Voulzie
Téléphone : 01 64 01 77 73 - Télécopie : 01 64 01 70 11 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr*



*Ce chêne vénéré,
symbole de la lumière et
de la force, à la particularité de
porter du gui symbolisant la lune
par sa rondeur. Protégé, il est situé
sur "Les Pâtures" à les Ormes sur Voulzie*

LE MOT DU MAIRE

Un remerciement sincère pour la personne qui m'a aidé à concevoir ce « mot » qui devient difficile à réaliser sans heurter les sensibilités !

Ce premier semestre 2004 a été marqué par de nombreux évènements, tant politiques qu'historiques, je pense naturellement à ces nombreuses manifestations organisées pour les 60 années de la libération.

Les élections régionales de mars 2004 et surtout les élections européennes de juin 2004 ont été caractérisées par une abstention record et non coutumière dans notre village – comme partout en France – mais certainement compréhensible par le manque de clarté donné par les politiques de tous bords, tant sur les programmes que sur les objectifs recherchés.

La décentralisation en est un exemple et je reste très vigilant, avec mon équipe municipale à l'évolution des désengagements que l'état envisage et qui conduiront inévitablement les collectivités locales à supporter financièrement de nouvelles dépenses.

Notre commune possède une marge de manœuvre non négligeable, ses finances sont saines, *la taxe d'habitation est une des plus faibles* du département de Seine et Marne, notre endettement tout à fait justifié et raisonnable.

Nos projets de travaux progressent positivement, *la roue à aubes route de Bray* a été posée et cet ouvrage est un symbole de collaboration entre notre village et le Lycée Professionnel de Provins.

Nous avons d'une part fait revivre le passé, d'autre part favorisé la formation de jeunes, en quête de telles motivations.

L'environnement de notre commune subit quelques évolutions incontournables mais surtout difficilement discutables – réserve naturelle imposée par un arrêté préfectoral, grands lacs de Seine imposés par la Région pour cause d'intérêt général – et aussi des transformations voulues par le conseil municipal pour améliorer, garantir une prospérité à la commune.

Je suis personnellement optimiste pour l'avenir de mon village, avec ses associations d'une vitalité remarquable, enviée dans notre région et fruit d'un dur travail.

Je les remercie, tous bénévoles en cette époque où tout n'est que profit, en une époque où le citoyen se décourage souvent à raison.

Je déplore simplement qu'à côté de cette véritable dévotion, certains continuent à vivre en marge de la société, à dégrader, à s'enfoncer dans une délinquance qui ne pourra que les mener à un mauvais destin.

Je pense aussi à ceux, hélas ! toujours trop nombreux, touchés par le malheur, la maladie et la détresse et je leur souhaite au nom de tout le Conseil Municipal, de meilleurs instants et toute ma considération.

Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez et en cette veille de vacances, je vous souhaite à tous repos et bonheur.

Gilles VITU



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2004

Étaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph, FRANÇOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., GAMBA M., MAURY J., BOISSY Cl., PIONNIER J.J., CANZIANI M., GHISLAIN G.

Étaient absents : Mme SANCHEZ C, excusée, représentée par Mme GAMBA Monique.
Mme LOPEZ d'AZEVEDO, excusée, représentée par Mme BOISSY Claudy.
M. MAURY Yannick, excusé, représenté par M. VERNET Philippe.
Mme DELCROIX Myriam, excusée, représenté par M. VITU Gilles.

Compte-rendu :

Monsieur VERNET fait remarquer que le tarif du columbarium peut prêter à confusion. Il est précisé que le prix indiqué est celui de la première concession, le renouvellement sera au même prix que les concessions dans le cimetière communal. Tous les membres présents ont signé.

Projet « Sablières de St-Sauveur – GSM » :

- Monsieur CHARLE expose les besoins en matériaux (granulats indispensables).
- Il précise les différents schémas directeurs qui reconnaissent les gisements potentiels.
- Monsieur VERNET pose la question du calendrier éventuel de l'opération. Une échéance 2007 pourrait être envisagée. Il pose également la question du financement de la révision du POS (PLU) qui serait nécessaire. Il est précisé que le coût pourra être compensé.
- Présentation des compétences de la cellule de réflexion.
- Monsieur VERNET évoque la question de l'aspect financier. Cet aspect ne sera pas évoqué en cellule de réflexion. Il sera repris en aval avec les services municipaux.
- L'expertise écologique et la synthèse environnementale sont présentées succinctement.
- Présentation des caractères hydrologiques et de la localisation des espèces végétales et animales.
- Carte des zones très sensibles (exploitation impossible), des zones sensibles (exploitables avec précautions), des zones peu sensibles (exploitables), des zones sans enjeu écologique particulier.

- Utilisation de l'espace selon les usages locaux, aviculture, exploitation du bois, habitat, chasse, pêche...
- Les propriétaires : Commune, Maison de Retraite, 5 grands propriétaires privés et divers propriétaires de surfaces moins importantes.
- Carte de la synthèse des contraintes et pourcentages des zones considérées.

Monsieur le Maire précise que les documents présentés seront consultables en mairie. Aucune question n'étant posée, les responsables des sociétés S.S.B. et G.S.M. prennent congé.

La Poste (logement) :

Monsieur le Maire présente un courrier de LA POSTE A.L.I. par lequel, les services de gestion locative souhaitent, à l'occasion du renouvellement du bail du bureau de Poste, ne plus louer la partie logement, soit 2 pièces au rez de chaussée et à l'étage.

Le Conseil donne avis favorable à ce projet, et autorise le Maire à signer le nouveau bail à intervenir.

Délibération prise par 11 voix POUR – 4 ABSTENTIONS.

Échange de terrains « Ferme de la Motte » :

Monsieur le Maire évoque un courrier de Monsieur SIQUIER, gérant de la SNC de la Motte dans lequel il expose que la SNC a acquis les parcelles 1037, 1038, 1041 et 1042.

Il propose l'échange d'une partie de la parcelle 1034 (corne sud) appartenant à la SNC contre la parcelle 1043 appartenant à la commune et accepterait à cette occasion la demande de la Commune, consistant en un chemin de 5 m de large le long du ruisseau réservé à un droit de passage des engins communaux pour l'entretien du ruisseau.

Monsieur SIQUIER précise que la SNC prendrait à sa charge les frais de cette transaction.

La commune renoncerait alors à son droit de passage actuel sur les parcelles 1040 et 1085 appartenant à la SNC du fait de la création du nouveau chemin.

Monsieur de NATALE présente le projet sur plan.

Le conseil municipal approuve ce projet et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Délibération prise à l'unanimité.

Projet route de St-Sauveur (Savoie-réfractaire) :

Monsieur le Maire présente les deux aspects du projet :

- Accès des employés par la route de St-Sauveur pour des raisons de sécurité routière.
- Assainissement communal par la Route de St-Sauveur (le coût semble très élevé).

Monsieur VITU précise qu'une proposition de Monsieur BOUFFARD de la D.D.A.F. est attendue.

Grands Lacs de Seine :

Monsieur le Maire informe le conseil de son souhait de voir le Conseil municipal délibérer sur ce projet suivi de très près depuis le début par l'assemblée.

Monsieur GHISLAIN regrette que ce projet « noie » le projet communal d'aménagement de carrières.

Monsieur VERNET précise que le Conseil devrait se prononcer sur la seule partie intéressant le territoire des Ormes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce contre le projet des Grands Lacs de Seine pour sa partie ayant un impact sur l'environnement de la commune des Ormes-sur-Voulzie pour les raisons évoquées en annexe à la présente.

Messieurs VITU, VERNET, GHISLAIN et Madame GAMBA se proposent de rédiger un courrier dans ce sens, qui sera adressé à Monsieur le Préfet.

Projet de fourniture d'eau potable aux communes de Chalmaison et de Jutigny :

Monsieur le Maire expose le projet succinctement et évoque le problème de la chloration peut-être indispensable. L'étude suit son cours.

Informations générales :

- ♦ Demandes de subventions (Croix-Rouge, Judo, Sillage) étude en commissions.
- ♦ Conduite accompagnée à Bray-sur-Seine : La commune des Ormes offrira 3 coupes.
- ♦ A.D.S.L. : l'enquête a recueilli 150 réponses positives sur les trois communes (les Ormes – Everly – Chalmaison).
- ♦ Une réunion a eu lieu avec certains habitants de la Résidence des Ormes agressés par quelques jeunes du quartier. Madame BOISSY informe le Conseil de l'existence d'un numéro de téléphone pour aider les victimes de ces violences, incivilités diverses... Les familles concernées seront informées. Des affiches et des dépliants informeront tout le monde.

Monsieur VERNET propose la création d'un comité consultatif permettant à toute personne agressée de trouver une écoute et un soutien moral.

- ♦ Cambriolage avec effraction à la Salle Polyvalente.
- ♦ Élections régionales le 21 et 28 mars 2004 : des permanences seront mises en place.
- ♦ Réunion des finances : budgets 2004 le 4 mars 2004.
- ♦ Remerciements pour les colis de fin d'année.
- ♦ Remerciements de la Prévention routière.
- ♦ Ramassage de printemps le 04 avril 2004.
- ♦ Madame FRANÇOIS demande s'il est utile de continuer à verser 1 644 € par an au Pays Bassée-Montois. Monsieur VITU propose de se renseigner pour le mois de mars.

Elle rappelle le projet de jeux au sol dans la cour d'école. Madame VIEVILLE doit présenter un projet avec ses élèves.

SÉANCE DU 02 AVRIL 2004

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., GHISLAIN G., CANZIANI M., FRANÇOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., MAURY J, BOISSY Cl., GAMBA M., MAURY Y., DELCROIX M.

Etaient absents : Mme SANCHEZ Catherine, excusée, représentée par M. VERNET Philippe.
Mme LOPEZ d'AZEVEDO Jeannine, excusée, représentée par Mme BOISSY.
M. PIONNIER J. Jacques, excusé, représenté par M. de NATALE Guy.

Compte administratif 2003 de la Commune (M 14) :

Le compte administratif 2003 de la commune dressé, par M. Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	4 713.16 €
Excédent de fonctionnement :	221 118.54 €
Résultat de clôture :	225 831.70 €

Sous la présidence de Mme BOISSY, le conseil vote à l'unanimité le compte administratif 2003 de la commune. (Monsieur le Maire étant sorti.)

Compte de gestion 2003 de la Commune (M 14) :

Le Conseil vote le compte de gestion 2003 de la Commune, dressé par Monsieur Jean-François LÉGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture 225 831.70 € à l'unanimité.

Affectation du résultat 2003 (commune) :

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2003 de la Commune, soit 221 118,54 €, à l'excédent reporté du budget 2004.

Budget primitif 2004 de la Commune (M 14) :

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2004 communal qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Investissement :	310 900 €
Fonctionnement :	704 598 €

4 taxes locales :

Le Conseil vote à l'unanimité les taux des 4 taxes locales pour 2004 comme suit :

TH :	4,31 %
TFB :	10,70 %
TFNB :	26,08 %
TP :	5,95 %

Compte administratif 2003 Assainissement (M 49) :

Le compte administratif 2003 de l'assainissement dressé par M. Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	32 568,80 €
Excédent de fonctionnement :	24 028,54 €
Résultat de clôture :	+ 56 597,34 €

Sous la présidence de Mme BOISSY, le conseil vote à l'unanimité, le compte administratif 2003 de l'assainissement (Monsieur le Maire étant sorti).

Compte de gestion 2003 Assainissement (M 49) :

Le Conseil vote le compte de gestion 2003 de l'assainissement, dressé par Monsieur Jean-François LÉGER, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 56 597,34 €, à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation 2003 (Assainissement) :

Le Conseil décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2003 de l'assainissement soit 24 028.54 € à l'excédent reporté du budget 2004.

Budget primitif 2004 de l'Assainissement (M 49) :

Le conseil vote à l'unanimité le budget 2004 de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement :	40 348 €
Fonctionnement :	46 324 €

Compte administratif 2003 eau (M 49) :

Le compte administratif 2003 de l'eau dressé par M. Gilles VITU, Maire, donne les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	16 831,31 €
Excédent de fonctionnement :	43 941,07 €
Résultat de clôture :	+27 109,76 €

Sous la présidence de Mme BOISSY, le conseil vote à l'unanimité, le compte administratif 2003 de l'eau. (Monsieur le Maire étant sorti.)

Compte de gestion 2003 Eau :

Le Conseil vote le compte de gestion 2003 de l'eau dressé par Monsieur LÉGER Jean-François, receveur, qui donne un excédent global de clôture de 27 109,76 €, à l'unanimité.

Affectation du résultat d'exploitation 2003 (Eau) :

Le conseil décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2003 de l'eau soit 43 941,07 € ainsi :

- Section d'investissement :	16 831,31 €
- Excédent reporté de budget 2004	27 109,76 €

Budget primitif 2004 de l'Eau (M 49) :

Le Conseil vote à l'unanimité le budget 2004 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Investissement :	35 897 €
Fonctionnement :	34 648 €

Monsieur GHISLAIN informe le Conseil du courrier qu'il a reçu d'un citoyen des Ormes par lequel il demande que soit prévue la commémoration des 60 ans de la libération des Ormes. La commission des fêtes y réfléchira.

La Société de chasse demande à ne plus payer de location de droit de chasse sur les parcelles appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne plus percevoir à compter de la prochaine échéance (2004), cette location.

Le notaire sera contacté afin de modifier en conséquence le bail existant (ou de procéder à son annulation).

Monsieur MAURY Yannick faisant partie du bureau de la société de chasse, ne participe pas au vote.

VOTANTS : 14 BLANCS : 2 ABSTENTION : 1 NON : 2 OUI : 9

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Subventions aux associations communales :

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité les subventions pour 2004 aux associations communales conformément au tableau suivant :

- Groupe Adélaïde	500 €
- Amitié	250 €
- Atelier	400 €
- Anciens combattants	250 €
- Tennis de table	600 €
- Ass. Botanique	150 €
- La Flèche Ormoise	<u>300 €</u>
TOTAL	2 450 €

Subvention ADIL :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 82 € à ADIL 77 pour 2004.

Subvention Provins Natation :

Le Conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 20 € à Provins Natation pour 2004.

Demande de subvention au Conseil Général (fonds ÉCOLE) :

Vu le devis de M. BLANCHOT Vincent du 26-01-2004, pour la peinture d'une classe et annexes se montant à 4 593,27 € HT (5 493,55 € TTC).

Le Conseil municipal, décide d'effectuer les travaux et demande au Conseil Général de Seine et Marne le bénéfice du fonds ÉCOLE.

Demande de subvention au Conseil Général (Chemin de Croix) :

Vu les devis de l'atelier JOYEROT pour 4 230 € HT (5 059,08 € TTC), de M. Jean-Pierre MICHEL pour 7 stations, 2 129,49 € HT (2 546,87 € TTC) et de l'Atelier Colette Gingras pour 2 135 € HT (exonéré de TVA), soit un total HT de 8 494,49 €,

Le Conseil municipal décide de faire procéder aux travaux de remise en état de 7 stations du chemin de croix à l'Église des Ormes,

Il demande à Monsieur le Président du Conseil Général de Seine et Marne le bénéfice d'une aide au titre de la restauration des objets mobiliers non protégés pour 2004.

Contrat d'entretien photocopieur EP 2080 (Minolta) :

Considérant que le contrat d'entretien du photocopieur EP 2080 est venu à échéance,

Vu la proposition de Konica-Minolta pour un contrat à effet du 01/03/2004 pour 10 000 copies trimestre à 0,017 € HT la copie pour une durée de deux années,

Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat à intervenir.

Travaux Assainissement Route de St-Sauveur (D.D.A.F.) :

Vu le projet concernant des travaux d'assainissement route de Saint-Sauveur,

Le Conseil municipal sollicite le concours de la D.D.A.F. de Seine et Marne pour l'étude de ce projet.

Informations générales :

- ♦ Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont tenu les bureaux de vote.
- ♦ Nettoyage de printemps le 04/04/2004.
- ♦ Opération Œufs de Pâques le 11/04/2004.
- ♦ Le feu tricolore abîmé le 30/03/2004 a été réparé dès le 31.
- ♦ Les travaux de la roue à aubes doivent commencer lundi 5 avril.
- ♦ La Communauté de communes offre aux jeunes la possibilité de préparer le BAFA.
- ♦ Réunion « Réserve Naturelle » lundi 05 avril 2004 à 14 heures 30.
- ♦ Réunion NATURA 2000 le 06/04/04 à 17 h à Sourdon avec M. le Préfet.
- ♦ Mme LUCIOT sera en congé du 10 au 17/04/2004.
- ♦ M. de NATALE précise qu'il convient de fixer la participation de l'entreprise SEMI qui a utilisé les infrastructures communales pour entreposer son matériel. Le conseil fixe cette participation forfaitaire à 1 000 €.
- ♦ Mme DELCROIX rappelle le problème du stationnement d'un camion Grande rue de Couture.

♦ M. VERNET expose le problème du bureau de Poste (location du logement ?) divers travaux seraient à la charge de la commune. Il s'agit pour le moment d'un projet.

SÉANCE DU 03 JUIN 2004

Etaient présents : Mesdames et Messieurs VERNET Ph., FRANÇOIS P., SALANSON M.C., de NATALE G., GAMBA M., MAURY Y., LOPEZ J., CANZIANI M., GHISLAIN G.

Etaient absents : M. PIONNIER Jean-Jacques, excusé, représentée par M. de NATALE Guy.
Mme BOISSY Claudy, excusée, représentée par M. VITU Gilles.
M. MAURY Jacqui, excusé, représenté par Mme LOPEZ Jeannine.
Mme DELCROIX Myriam, excusée, représentée par M. MAURY Yannick.

Absente : Madame SANCHEZ Catherine.

Compte-rendu :

Madame FRANÇOIS fait remarquer qu'il n'a pas été noté que la Société de Chasse ne demandera plus de subvention en contre partie du droit de chasse gratuit sur les biens communaux. Tous les membres présents ont signé.

Rapport sur l'eau et l'assainissement :

Monsieur le Maire présente le rapport sur l'eau et l'assainissement avec l'état de la dette en 2003 et précise à l'assemblée que le rapport détaillé et complet qui sera expédié à Monsieur le Préfet de Seine et Marne est à la disposition de chacun en Mairie.

Élections européennes :

Monsieur le Maire rappelle que le bureau de vote fermera à 18 heures. Madame LOPEZ a étudié le problème des permanences :

Matin (8h – 11h30) :	M. MAURY Yannick M. PIONNIER Jean-Jacques Mme SALANSON Marie-Christine Mme LOPEZ Jeannine
Midi (11h30 – 15h) :	M. MAURY Jacqui M. GHISLAIN Gérard M. VITU Gilles
Soir (15h – 18 h) :	Mme BOISSY Claudy Mme GAMBA Monique M. VERNET Philippe M. de NATALE Guy

Projets de nouvelles sablières :

Monsieur le Maire expose le projet. Le Conseil n'émet pas d'opposition à priori mais ne peut cependant s'engager avant d'avoir des explications complémentaires. Une prochaine réunion informera tout le monde.

Syndicat de la Voulzie :

Le Conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de nettoyage du lit de la rivière.

Syndicat de l'Auxence :

Le Conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de nettoyage du lit de la rivière.

Tarifs de LOCATION :

À compter du 01 juillet 2004 :

Salle Polyvalente	ÉTÉ (01/04 au 30/09)	HIVER (01/10 au 31/03)
<i>Résidents</i>	155 €	230 €
Journée supplémentaire	60 €	76 €
Débit	76 €	76 €
<i>Non résidents</i>	305 €	460 €
Journée supplémentaire	106 €	152 €
Débit	91 €	91 €

Du 01/04 au 30/09, le supplément chauffage éventuel sera facturé 75 €.

Toutes les locations déjà consenties restent aux anciens tarifs.

Maison des Associations	ÉTÉ (01-04 au 30-09)	HIVER (01-10 au 31-03)
<i>Résidents</i>	76 €	91 €

Cimetière

30 ans : 50 €

50 ans : 68 €

Loyer M. LEROY

Loyer mensuel : 183 €

Charges : 90 €

Commission d'appel d'offres :

Tous les membres de la commission d'appel d'offres ayant présenté leur démission, le Conseil procède au vote à bulletins secrets d'une nouvelle commission dont les membres élus à l'unanimité sont les suivants :

Titulaires : M. de NATALE Guy
M. GHISLAIN Gérard
M. VERNET Philippe

Suppléants : Mme GAMBA Monique
Mme LOPEZ D'AZEVEDO Jeannine
Mme CANZIANI Mireille

Informations générales :

♦ Grands Lacs de Seine : Réunion à la Maison des Associations le 07/06/2004 de 11 h à 12 h 30. L'association de défense des intérêts de la Bassée a tenu une réunion le 27/05/2004. Le dossier est à la disposition de tout le monde en Mairie.

- ♦ Madame GAMBIA donne sa démission de la commission des fêtes pour divers problèmes. Monsieur le Maire prend acte et précise qu'une concertation avec l'Adjoint responsable des fêtes, absent ce jour, est indispensable et urgente. Une décision sera effective en septembre.
- ♦ Pays Bassée-Montois : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur BORLOZ, Maire de Villenauxe et de la délibération jointe. À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter pour 2004 la seule cotisation de base de 2 € par habitant selon le principe de la reconduction de la participation 2003 et de ne pas souscrire aux actes à la carte.
- ♦ E.D.F. : Ouverture du marché de l'électricité (directive européenne). Monsieur le Maire expose la proposition E.D.F. Monsieur VERNET explique le fonctionnement futur de la distribution d'énergie électrique. Monsieur MAURY Yannick expose que l'ouverture du capital met en danger le service public. Monsieur le Maire précise que les mêmes problèmes se posent pour France Telecom.
- ♦ Demande de subvention CS Gouaix-Provins Rugby (4 joueurs adultes). Le Conseil ne donne pas suite.
- ♦ Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale concernant les élections des sénateurs. A l'unanimité, le Conseil municipal désigne à bulletins secrets :
 - Madame CANZIANI Mireille,
 - Monsieur GHISLAIN Gérard,
 - Monsieur de NATALE Guy.
- ♦ Monsieur le Maire signale un souci de construction non réglementaire. Monsieur VERNET précise que la procédure est en cours pour régulariser la situation.
- ♦ L'Écho municipal est en cours de réalisation.
- ♦ La Préfecture transmet le plan départemental de contrôles routiers.
- ♦ Le 23 juin 2004 à 11 heures 30, invitation à la Maison des Associations pour la roue à aubes en présence des conseillers municipaux..
- ♦ Remerciements du club de natation de Provins pour la subvention.
- ♦ Rencontre départementale des travaux d'intérêt général le 24/06/2004.
- ♦ Compte-rendu du conseil d'école : Fête de l'école le 19/06/2004 : Problèmes de sonorisation. (l'école trouvera une solution). Pose des rideaux (Monsieur de NATALE se charge de ce problème).
- ♦ 13 et 14 juillet 2004 : Feu d'artifices – bal – Jeux. à définir en réunion inter commission.
- ♦ Réunion « Réserve Naturelle » : Visite détaillée avec Madame DICEV Guenièvre. Visite suivante le 26 juin à 14 heures – Église de Mouy.
- ♦ Centrale d'enrobé noir temporaire sur le site de la sablière (APPIA).
- ♦ Monsieur VERNET :
 - Proposition du cadastre sur CD : le Conseil laisse en attente.
 - Proposition de jeux au sol à l'école : travaux pendant les vacances.
 - Roue à aubes : il convient de la baptiser.
 - Travaux engagés : sèche-mains – ventilateurs – peinture d'une classe.
 - Cimetière : aménagement du columbarium.
 - La Poste : Monsieur le Maire rappelle que les services de la Poste souhaitent séparer le logement et le bureau de Poste. La proposition pour séparer les installations « électricité et eau » est très modeste. Il convient de faire évaluer les travaux et de reprendre la discussion.
 - La protection des vitraux de l'église a été réalisée.
 - Les gouttières de la mairie ont été changées.
 - Dégradations sur le lavoir du Moulin d'Ocle.
 - La sonorisation de la salle polyvalente devra être mobile pour des raisons de sécurité.
 - Pour le POS (PLU) l'emplacement réservé a été négocié mais le propriétaire ne veut plus vendre.
 - Sur le terrain de Monsieur BESNARD, il est prévu de déplacer l'emplacement réservé.

RÉHABILITATION DU LAVOIR ROUTE DE BRAY

Génard GHISLAIN

HISTORIQUE DE LA RÉHABILITATION :

La reconstruction du lavoir intitulé sur les documents anciens "*Lavoir de la route de Bray*", est décidée lors de la mandature précédente, sage décision qui permet de faire revivre et d'assurer une continuité du patrimoine local.

Particularité de l'époque, ce lavoir est *équipé d'une roue à aubes*, et donc le conseil municipal, sous l'autorité de Gilles VITU, envisage de restaurer cet ouvrage en lui sauvegardant cette particularité.

DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA RÉNOVATION :

PHASE 1 : Travaux de Gros Œuvre, de charpente et de couverture :

Des esquisses de principe seront demandées afin de pouvoir étudier l'aspect général de l'architecture, la conception de la charpente, les pentes de toit, etc....

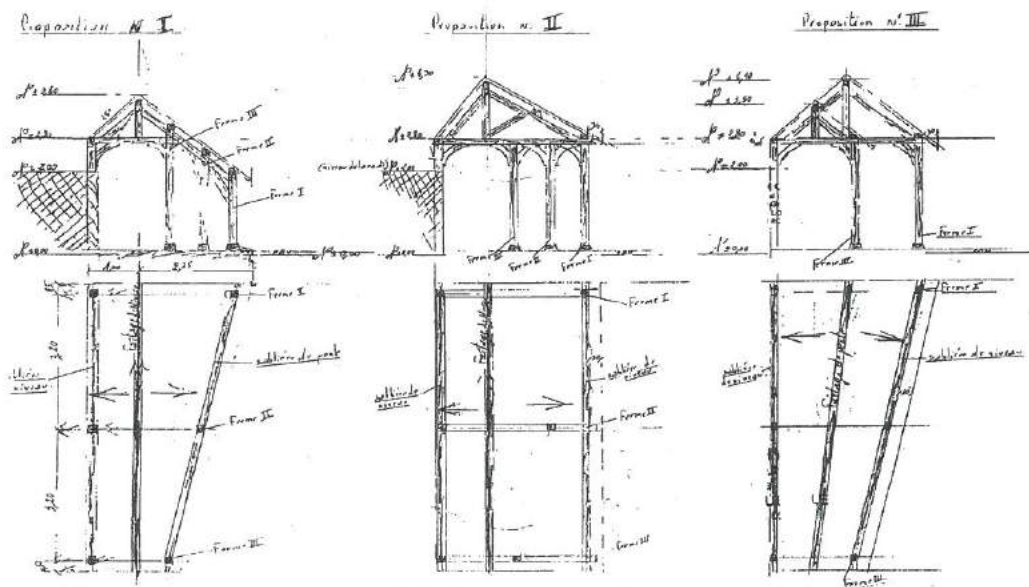
Le cahier des charges définira les travaux à réaliser :

- Démontage de l'existant,
- Fondations,
- Murs périphériques,
- Charpente,
- Couverture en tuiles plates.

L'ordre de service sera signé en mairie par Philippe VERNET - adjoint au Maire et responsable des travaux - le 10 avril 1996.

Les travaux seront réalisés par l'Entreprise GRANDPRÉ Jean-Marc pour un montant de 64 820,33 F TTC soit environ **9 880€ TTC**.

ESQUISSES PROPOSÉES EN 1996



LAVOIR ET ROUE À AUBES EN 2004



PHASE 2 : Réalisation de la roue à aubes :

Les travaux de réalisation de la roue à aubes sont évoqués dès la première réunion de la commission des travaux nouvellement nommée suite aux élections municipales de 2001.

La signature d'un partenariat avec le L.S.T.P. " Les Pannevelles " de Provins va permettre d'envisager durant l'année scolaire 2001-2002, l'usinage, l'assemblage et le montage des pièces de chêne constituant l'ouvrage, et ce, sous la direction de Monsieur Francis HANAT formateur en classe de BEP Charpente.

L'année scolaire 2002-2003 sera consacrée à l'étude et à la conception des coffrages bois nécessaires à la réalisation des jambages en béton armé supportant la roue.

Sous la direction de Monsieur Christian ROBERT, formateur en Génie Civil, ces coffrages seront dessinés, dimensionnés, confectionnés au sein de l'atelier du Lycée.

D'autre part une étude méthodologique sera entreprise afin de préparer la mise en œuvre sur site :

- Travaux de terrassement,
- Travaux de démolition,
- Ferrailage et bétonnage du radier B.A.,
- Réalisation du déversoir,
- Elargissement et renforcement des berges,
- Réalisation des 2 jambages B.A., supports de la roue à aubes.

PHASE 3 : Terrassements, radier, déversoir et pose de la roue à aubes :

1 - Travaux de Gros Œuvre :

Réalisés sous la direction de Christian ROBERT avec les élèves de la classe de BP Conducteurs d'Engins spécialisés, environ sur une semaine courant avril 2004, donc année scolaire 2003-2004.

Monsieur Guy de Natale - adjoint au Maire - a supervisé les travaux de mise hors d'eau et la coordination des interventions et besoins lycée-mairie.

2 - Pose de la roue à aubes :

Réalisée courant Mai 2004 par Monsieur Christian ROBERT assisté de son collègue formateur et spécialiste en mécanique et métallerie Monsieur Jean-Claude GERVAIS.

Une réception conviviale a eu lieu à la Maison des Associations le 23 juin 2004 à 11h30 afin de remercier l'ensemble des participants à cette belle aventure de travaux.

Monsieur Dominique CAMPESATO, Proviseur du Lycée et Monsieur Marcel NAUCHE étaient présents à cette " pré-inauguration ". L'inauguration officielle aura lieu ultérieurement lorsque l'ensemble du site sera aménagé (barrières de protection, bancs, etc.), végétalisé et baptisé pour faire de ce lieu un endroit de repos agréable, une charmante halte incontournable pour sa curiosité naturelle.

Pose sur les jambages des paliers de rotation



Roue à aubes en place avant remise en eau du Ru de Couture



LES GRANDS LACS DE SEINE

Copie de la lettre de Monsieur VITU Gilles, maire des Ormes sur Voulzie, adressée à Monsieur le Sous-Préfet, concernant les grands lacs de Seine, avec l'accord de tout le conseil municipal.

Objet : Impact local du Projet des Grands Lacs de Seine

Monsieur le Sous-Préfet,

Depuis l'annonce fin décembre 2001 du projet hydraulique intitulé "LES GRANDS LACS DE SEINE ", je suis périodiquement confronté à un questionnement louable de mes concitoyens et en particulier des élus.

Ce projet pharaonique, qui prétend résoudre les problèmes d'une crue éventuelle aux effets désastreux pour la Capitale, (crue identique à celle de 1910), nous paraît incohérent et surtout non justifié du fait des aménagements déjà réalisés en amont de Paris, (lacs de retenue et de régulation de l'Aube), interdisant, à notre avis, une projection aussi catastrophique.

J'ai mis en place un groupe de réflexion pour étudier l'impact de ces travaux sur notre commune. Un travail sérieux a été réalisé, un document de synthèse a été rédigé afin, dans un premier temps, d'informer les élus et les habitants.

Il ressort clairement de ces entretiens, une hostilité rédhibitoire à ce projet assez flou, inquiétant par les réponses technologiques faites au membre du Conseil.

J'ai même ressenti une certaine inquiétude des habitants, abreuvés de documentations rédigées, sans leur avis du projet à réaliser.

En ma qualité de Maire, je suis très préoccupé par le tracé de ces digues monstrueuses de 5m de haut (ou plus, ou moins !..), occultant complètement **nos aménagements de loisirs** livrables en 2006 (voir document du groupe de réflexion ci-joint).

Ces aménagements conformes à la politique du Pays Bassée-Montois qui tente de développer le tourisme vert afin de créer un dynamisme local pour l'emploi, et vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes dans un secteur de Seine et Marne durement éprouvé par les fermetures et les délocalisations d'entreprises.

C'est pourquoi, j'ai mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 20 Février 2004, un point de discussion sur la situation et l'avancement des Grands Lacs de Seine.

J'ai tenu personnellement à organiser un vote m'autorisant officiellement à vous contacter pour clarifier une fois pour toutes, les rumeurs sur ce projet et surtout prendre acte que nous ne saurions accepter le saccage de notre environnement et surtout les nuisances en tous genres que pourraient entraîner la réalisation de ces travaux.

Dans l'attente de réponses prenant en compte nos craintes et notre impuissance à informer clairement nos concitoyens,

Je vous prie de croire, Monsieur le Sous-Préfet, en nos sentiments les plus respectueux.

Le Maire,
Gilles VITU



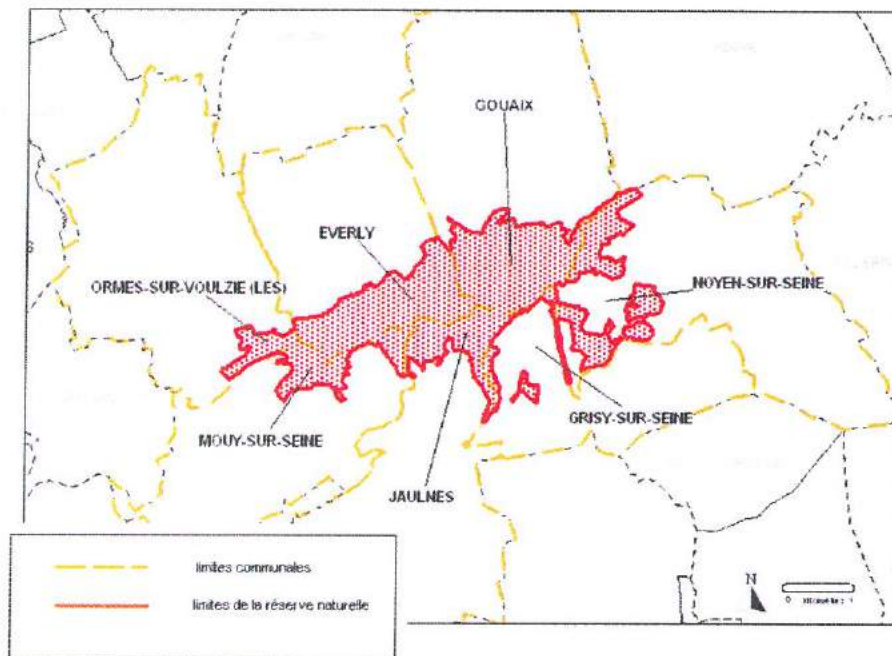
« LA RÉSERVE NATURELLE DE LA BASSÉE »

Un espace protégé dans notre commune ...

Une mise en route récente...

Projetée depuis 1970, la réserve naturelle nationale de la Bassée est créée le 21 octobre 2002.

Son territoire, d'une surface de 854 hectares, concerne les communes de Gouaix, Éverly, Noyen-sur-Seine, Maulnes, Mouy-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie et Grisy-sur-Seine.



Pour gérer cette réserve, une association à but non lucratif a été constituée à l'initiative des communes précitées. Elle se nomme l'A.G.RE.NA.BA.¹.

Par ailleurs, un comité consultatif de gestion² présidé par le Préfet de Seine-et-Marne donne son avis chaque année sur le bon fonctionnement de la réserve, sur sa gestion et sur les conditions d'application de la réglementation.

La réserve naturelle, sanctuaire écologique de la Bassée

La réserve est située au cœur de la Bassée et représente seulement 3 % de son territoire. Elle abrite les milieux naturels les plus intéressants de cette vaste zone humide : boisements alluviaux, prairies humides, noues, roselières et pelouses sèches à Orchidées. Ainsi, sur ce petit territoire, plus de 50% des espèces de plantes présentes en Bassée ont actuellement été recensées, soit plus de 400 espèces dont certaines sont très rares et protégées à l'échelle de la France telle que la vigne sauvage ou la violette élevée.

¹ Association de Gestion de la RÉserve NAturelle de la BAssée

² Le comité consultatif est constitué de représentants des collectivités territoriales concernées, de propriétaires et d'usagers, de représentants d'administrations et d'établissements publics concernés et de personnalités scientifiques et représentants d'associations de protection de la nature.

Des espèces animales d'intérêt patrimonial remarquables et vulnérables y vivent et s'y reproduisent comme le faucon hobereau , la pie-grièche grise ou le Butor Blongios pour les oiseaux, la Bouvière et le brochet pour les poissons.

La réserve naturelle est aussi un site sélectionné par la France pour faire partie du réseau européen dit "Natura 2000" parce que certains de ces milieux et espèces vivantes sont menacés à l'échelle de l'Europe et feront donc l'objet de mesures nécessaires à leur maintien ou à leur rétablissement dans un bon état de conservation.

Une réglementation fixée par le Décret de création

Le décret de création de la réserve naturelle fixe les règles et usages à respecter, il peut être consulté dans votre Mairie (Décret n°2002-1277 du 21 octobre 2002).

La chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières ou pastorales sont autorisées sur la réserve, conformément aux usages en vigueur ; cependant, les plantations, les introductions d'espèces et les prélèvements sont réglementés.

Par ailleurs, les actions contraires au bon comportement citoyen sont interdites comme par exemple la circulation motorisée en dehors des voies publiques, le dépôt de détritux ou les déversements de produits polluants.

Des réalisations projetées

L'année 2004 sera celle de la rédaction de deux documents importants qui permettront de compléter l'état initial des connaissances, de fixer pour 5 à 6 années à venir les objectifs à atteindre pour la conservation des milieux et des espèces à fort intérêt patrimonial et de planifier des opérations de gestion à mettre en œuvre avec des aides financières venant d'origines diverses.

Outre les actions de préservation, l'A.G.RE.NA.BA. a aussi en charge la mise en œuvre de la valorisation du site. Dans ce cadre, des activités de découverte du site seront organisées dans les années à venir.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser. N'hésitez pas à nous contacter :

A.G.RE.NA.BA.
Mairie de Gouaix
12, av. de la Gare
77114 Gouaix

Tél/fax: 01 64 00 06 23 / 06 17 92 48 60

Courriel : agrenaba@wanadoo.fr

S'adresser à Melle DICEV Guenièvre, conservateur de la réserve

ou

M. PETIT, Président de l'A.G.RE.NA.BA. au 01 64 0176 91 ou 06 80 31 92 54



RAPPORT SUR L'EAU

EXEMPLE DE FACTURATION POUR 120 m³

	Prix unitaire m ³ HT 2002	Montant 120m ³ HT 2002	Prix unitaire m ³ HT 2003	Montant 120m ³ HT 2003	Variation Montant 120m ³
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux		26,16		26,67	1,95%
Consommation					
Part Lyonnaise des Eaux	0,8001	96,01	0,7745	92,94	-3,20%
Part communale	0,1250	15,00	0,3000	36,00	140,00%
Part Agence de l'eau préservation ressources	0,1006	12,07	0,1006	12,07	0,00%
Sous Total 'distribution eau'	1,0257	149,24	1,1751	167,68	12,36%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement					
Part Lyonnaise des Eaux		17,48		18,01	3,02%
Collecte et traitement					
Part Lyonnaise des Eaux	1,0311	123,73	1,0627	127,52	3,06%
Part communale	0,4558	54,70	0,4558	54,70	0,00%
Sous total 'Collecte et traitement eaux usées'	1,4869	195,91	1,5185	200,23	2,20%
ORGANISMES PUBLICS					
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	0,3494	41,93	0,3339	40,07	-4,44%
Aide au développement réseaux ruraux (FNDAE)	0,0213	2,56	0,0213	2,56	0,00%
Sous Total 'organisme public'	0,3707	44,49	0,3552	42,63	-4,18%
Montant HT	2,88	389,64	3,05	410,54	5,36%
Montant TVA	0,16	21,43	0,17	22,58	5,36%
Montant TTC	3,04	411,07	3,22	433,12	5,36%

ÉTAT DE LA DETTE EN 2003

SERVICE ASSAINISSEMENT

Capital restant dû au 01 janvier 2003 : 38 168 €

Annuité : 10 754 €

Capital : 6 167 €

Intérêts : 4 587 €

SERVICE DE L'EAU

Capital restant dû au 01 janvier 2003 : 12 117 €

Annuité : 4 723 €

Capital : 3 650 €

Intérêts : 1 073 €

ORIGINE DE L'EAU

La commune des Ormes sur Voulzie est alimentée à partir d'un forage réalisé dans la craie à 40,3 mètres de profondeur.

Le taux de nitrates élevé dans l'eau du forage est abaissé sous 25 mg / l par une unité de dénitratisation.

Afin de garantir la qualité bactériologique de cette eau, une désinfection par ultraviolets est effectuée avant la distribution publique.

QUALITÉ DE L'EAU

Deux points nécessiteront une prise de décision :

- la désinfection de l'eau par le chlore (actuellement uniquement par les ultraviolets).
- Le traitement des pesticides par une unité de filtration sur charbon actif.



SERVICE D'URGENCE

Un service d'astreinte peut intervenir sur simple appel au :

0 810 885 885

L'équipe d'astreinte est composée de :

- un électromécanicien qui a pour mission de veiller au bon fonctionnement des installations,
- un technicien qui intervient en cas de problème sur le réseau,
- une équipe d'intervention travaux mobilisable en cas de nécessité.

Le rapport complet sur l'eau peut être consulté à la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

1944 – 2004
60^{ème} ANNIVERSAIRE DE LA LIBÉRATION

Gérard GHISLAIN

➤ **Grande-Bretagne, le 5 juin 1944 - Eisenhower lance l'opération "Overlord"**

Le 5 juin 1944, veille du **jour J**, le jour se leva à 5h58, la mer était grosse, un vent d'Ouest de force 5 (28 à 50 km/h), passant du noroît au suroît, soufflait en rafales.

Au lever du jour, 5.000 bateaux de tous tonnages, de toutes formes, de toutes nationalités croisaient leurs sillages dans les eaux britanniques.

À bord 287.000 hommes !

➤ **Normandie, le 6 juin 1944 - Le débarquement de l'immense armada**

Les premiers mètres carrés de sol national furent libérés par 177 Français, fusiliers marins commandos, sur la plage de Ouistreham-Riva-Bella.

Leur traversée s'était effectuée en compagnie d'une modeste force navale française : 2 croiseurs, 1 torpilleur, 4 frégates, 4 corvettes, 7 chasseurs de sous-marins et une flottille de vedettes rapides – force rescapée des évènements tragiques de Mers-el-Kébir.

Dès la fin juillet, les Alliés sont solidement installés en Normandie.

En moins d'un mois, les Allemands avaient été débusqués des poches de résistance ; deux de leurs armées avaient été anéanties dans la poche de Falaise et les avant-gardes des Alliés se trouvaient déjà au-delà de la Seine.

La guerre de position n'était plus qu'un mauvais souvenir.

La carte ci-jointe indique scrupuleusement les différentes progressions des armées Alliées durant la guerre de mouvement du mois d'août 1944 et en particulier la progression du 20^{ème} Corps U.S qui participa à la libération de notre région.

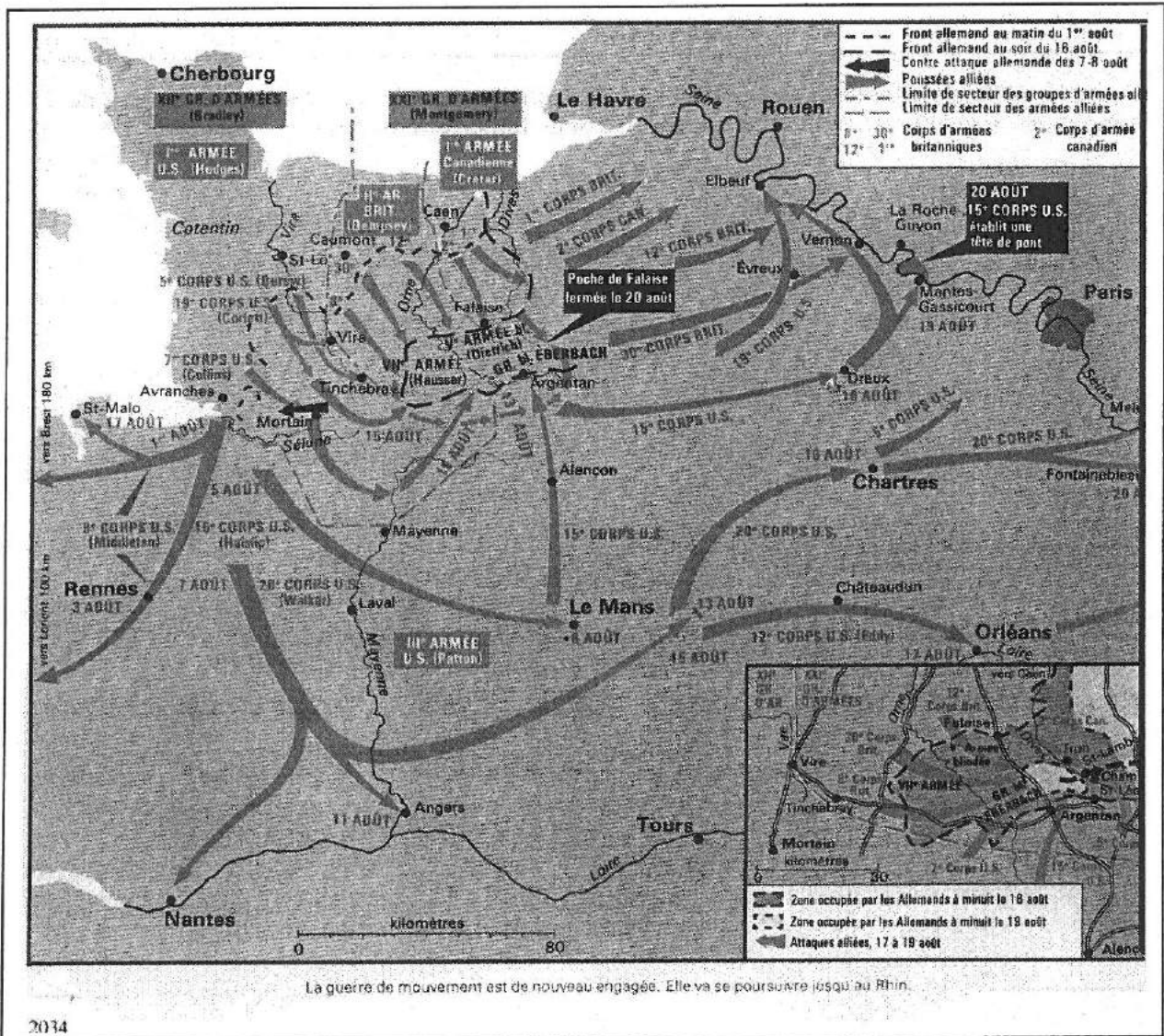
Naturellement de nombreux ouvrages relatent en détails ces faits historiques qui ont marqué l'histoire de la France au milieu du 20^{ème} siècle.

Aux Ormes sur Voulzie, comme dans beaucoup de villages de notre région, il est des habitants témoins de ces évènements, certains, résistants, ayant favorisé la progression Alliée.

Chaque année, le 8 mai sont commémorés les déportés et les disparus au combat durant cette triste période.

Ce soixantième Anniversaire rappelle un peu plus à chacun d'entre nous, que la souffrance d'un peuple ne doit jamais sombrer dans l'oubli...

CARTE DES ÉVÈNEMENTS D'AOÛT 1944



NOTRE ECOLE

Au cours du premier semestre 2004, nous avons participé à plusieurs activités dans divers domaines : histoire, arts plastiques, chant, architecture, sciences...

LA CLASSE MATERNELLE

- ... a raconté le Père Noël !
- ... a mis le poussin dans sa coquille, à Pâques !



- ... a défilé au Carnaval.



LA CLASSE DE GSM/CP

- ... a participé au cross du canton !

PALMARÈS: Fille née en 1998
Garçons nés en 1998

Filles nées en 1997

Garçons né en 1997

5 - Coralie VALLÉE
1 - Thibaud JEANTY
10 - David LUC
1 - Camille SANCHEZ
8 - Diana LUC
10 - Emmy BIDEAUX
7 - Quentin GUILLON

- ... a défilé au carnaval !



- ... a travaillé sur les instruments de musique !
(*flûte, guiros, castagnettes, tambourin, xylophone, cymbales...*)

NOTRE ECOLE

LA CLASSE DE CE1/CE2

- ... A visité l'église des Ormes !



- ... Celle de St Loup de Naud !



- ... Celle de Rampillon !



- ... Ainsi qu'une ferme pédagogique à St Martin du Tertre !

- ... Et la cathédrale de Sens !

- ... a visité le château de Fontainebleau !

- ... a participé au cross du canton !

PALMARES Fille née en 1996
Filles nées en 1995

1 - Iptissem MELLAH
3 - Soumeilla MELLAH
7 - Léa MAURY

- ... a défilé au carnaval !

NOTRE ECOLE

LA CLASSE DE CM1/CM2

- ... a participé au cross du Canton !



- ... a défilé au Carnaval !



- ... a chanté pour les pensionnaires de la Maison de retraite !



- ... Exposition maternelle CE1/CE2 du 22 mai 2004 à la Maison des Associations.
- ... Fête de fin d'année du 19 juin 2004.
- ... Voyage scolaire du 24 juin 2004 à GUEDELON (89).
- ... Vacances le mardi 29 juin 2004 à 16h30.
- ... Rentrée le jeudi 02 septembre 2004 à 8h30
- ... **Inscriptions à la Mairie dès que possible.**
Se munir du livret de famille,
Du carnet de santé et éventuellement du certificat de radiation.

LES JARDINS DE LA VOULZIE

MAISON DE RETRAITE

LE CARNAVAL

Le vendredi 12 mars 2004, la résidence vivait à l'heure du carnaval. Les personnes âgées des établissements de Bray sur Seine, Donnemarie Dontilly, Longueville ainsi que les familles s'étaient réunis aux Ormes sur Voulzie. Le personnel, les invités et les résidents avaient vêtu divers costumes (clown, chinoise, panthère, pirate, Mary Popins ...). La gaieté, la bonne humeur étaient au rendez-vous. Danses, rires, chants ainsi que les gâteaux confectionnés par les résidents ont marqué cette splendide journée. Les responsables des différentes structures présentes apprécient de telles rencontres qui apportent

beaucoup de chaleur dans le cœur des pensionnaires.



LE MÉCHOU

Le samedi 26 juin 2004, un méchoui a été organisé par la résidence « Les Jardins de la Voulzie ». À la salle polyvalente, 190 personnes ont participé à ce traditionnel repas. Quel merveilleux moment de voir les résidents et leurs familles réunis regardant rôtir - dans le parc - les « culottes d'agneaux » au dessus des braises ardentes. La compagnie MARC Noël anima avec brio cet après-midi. Tout le monde fredonnait des airs bien connus. Une exposition vente avait lieu durant ce repas ; des poupées de laine ainsi que des coussins et autres travaux manuels confectionnés par les résidents, eurent un vif succès. Monsieur Gilles VITU, maire des Ormes a fait l'honneur de sa présence. Madame BESSON directrice adressa ses remerciements au personnel présent et aux bénévoles pour leur dévouement et félicita les résidents pour leurs réalisations. Cette journée, fut l'occasion pour les familles de voter, afin d'élire leurs représentants au Conseil d'établissement.





LA VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION BOTANIQUE DES ORMES

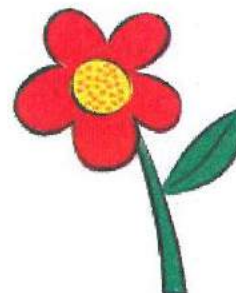
Un printemps bien rempli pour l'association botanique des Ormes avec :

- L'achat de vivaces et d'arbustes chez un grossiste du Plessis-Gadbled.
- Des visites au jardin botanique de Marnay, suivi du jardin de Le Breuil.
- La participation à la brocante des Ormes.

Toutes personnes souhaitant adhérer à notre association

peuvent contacter : Madame ROCHART au 01 64 01 73 67

ou Monsieur VERNEREY au 01 60 67 24 47



GRUPE ADÉLAÏDE

La deuxième édition de la journée FITNESS du 16 mai 2004 a eu le succès que nous espérions. Une cinquantaine de sportifs se sont défoulés tout au long de la journée, sur 5 cours donnés sur des thèmes musicaux différents. Des « casse-croûtes » et des boissons prévus par l'association ont permis de prendre une pause repas dans la convivialité et la bonne humeur.

Si vous désirez vous joindre à nous pour la saison 2004/2005, différentes activités vous sont proposées : FITNESS, LIA STEP, MUSCU.

Venez vous inscrire (entre autre), le jour de l'assemblée générale prévue le 6 septembre 2004 à 18h30 dans la salle polyvalente des Ormes.



TENNIS DE TABLE

Jeunes et moins jeunes allient leur ténacité et leur assiduité pour des résultats de haut niveau dans un sport où la vitesse, la précision et le coup d'œil sont les atouts maîtres.

Un petit champion pour notre club et notre village, Jason LATOUR qui obtient la 3^{ième} place au championnat de France à Nantes (UFOLEP) en individuel, puis vainqueur en double. Tous ces résultats ne sont pas dus au hasard car le club finit la saison sur des résultats qui ont dépassé les espérances les plus folles : 3^{ième} place au challenge club des foyers, 1^{ère} place pour une équipe qui lui permet d'atteindre le plus haut niveau, 2^{ième} et 3^{ième} place pour les autres équipes.



Une saison réellement bien remplie pour tous ces pongistes qui représentent brillamment le club et le village. Notre club compte une seule adhérente qui souhaite ne pas rester seule ! Alors Mademoiselle ou Madame, bienvenue à vous et à toutes les personnes qui désirent nous rejoindre.



COMITÉ D'ORGANISATION DES FÊTES

Quel temps ! ! ! ! !

2004, le Portugal nous a privé de l'organisation de l'Euro et Athènes nous a soufflé de justesse celle des Jeux Olympiques. Qu'importe !

Le championnat de France de boules carrées (bientôt discipline olympique), s'est déroulé sans encombre lors de notre fête du village même si le soleil méditerranéen ne s'est pas vraiment manifesté ce jour là.



Fête foraine



Championnat moins de 15 ans



Podium adultes

Une première : notre sortie parisienne au théâtre Bobino pour voir la pièce de boulevard « Tout bascule » a ravi les participants et nous encourage à renouveler ce genre de sortie. (26 € la place, le COF se chargeant du transport pour les résidents des Ormes.)

L'équipe de Moulin d'Ocle a pour la troisième fois consécutive écrasé celle de Couture-Résidence-le Bourg à laquelle nous signalons amicalement que Marcel Dessailly et Vicente Lizarazu sont, à ce jour, libres de tout engagement avec leur club.

La fête de la musique, malgré quelques désistements de dernière minute, s'est déroulée dans une très bonne ambiance et par une chaleur estivale, ... printanière, bon d'accord, il ne faisait pas très très chaud ! ! !

A l'heure où ces lignes sont écrites, nous ignorons le nombre de coups de soleil que nous déplorerons lors de notre soirée du 13 juillet.

Soyons optimistes, la terre se réchauffe, nous vous promettons du grand soleil pour nos prochaines festivités :

Rallye VTT :	le 12 septembre	température extérieure 31 °
Beaujolois nouveau :	le 20 novembre	température intérieure 13,5 °

Merci aux bénévoles, membres du comité ou non, qui affichent comme toujours une grande disponibilité.

N'hésitez pas à venir les rejoindre !

Bonnes Vacances à tous

PAGES PRATIQUES

VOYAGER EN EUROPE

Depuis le 1^{er} mai 2004, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, la Hongrie, Malte et Chypre ont intégré l'Union Européenne.

Les ressortissants français peuvent depuis cette date entrer et circuler sur le territoire des dix nouveaux états membres sous couvert de leur seule carte nationale d'identité en cours de validité.

Elle est donc désormais acceptée comme document de circulation transfrontière par les 29 pays suivants :

Allemagne *	Hongrie	Pays-Bas *
Autriche *	Irlande *	Pologne *
Belgique *	<i>Islande</i>	Portugal *
Chypre	Italie *	Slovaquie
Danemark	Lettonie	Slovénie
Espagne *	<i>Liechtenstein</i>	Suède
Estonie	Lituanie	<i>Suisse</i>
Finlande *	Luxembourg *	République Tchèque
Grande-Bretagne	Malte	<i>Turquie</i>
Grèce *	<i>Norvège</i>	

* zone monnaie euro – en italique : hors Union Européenne

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE ET MARNE

Quelles que soient vos correspondances, quel que soit votre lieu de résidence en seine et marne, ne retenez qu'une seule adresse :

**Caisse Primaire d'Assurance Maladie
de Seine et Marne
77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03**

- transmission de vos feuilles de soins
- demande de renseignements
- obtention d'un formulaire
- réponse à nos courriers.

CARTE GRISE

Depuis le 3 mai 2004, **le changement de domicile sur les cartes grises** s'effectue uniquement par procédure postale. Vous n'avez plus à vous déplacer. Cette procédure est extrêmement simple, ce que vous devez faire :

- Une demande de changement de domicile sur document « *cerfa N° 47-0204* » à prendre en mairie ou sur papier libre, l'important étant que la nouvelle adresse soit lisible et la demande datée et signée.
- La carte grise originale barrée, et portant la mention « *changement de domicile* ».
- La copie d'une pièce d'identité, lisible, (il n'est pas obligatoire que la nouvelle adresse apparaisse sur cette pièce d'identité).
- Une enveloppe affranchie au tarif normal en vigueur (0,50 €) à votre nouvelle adresse pour le retour de votre nouvelle carte grise.

Cette procédure est sécurisée et ne présente que des avantages.

- Le traitement **en une semaine maximum est garanti**. La sous-préfecture s'engage à traiter et renvoyer la nouvelle carte grise dans les 7 jours à compter de la réception de votre courrier.
- Durant ce bref délai, vous pouvez conserver sur vous une copie de la carte grise portant la mention « changement de domicile ».

LISTES ÉLECTORALES

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2004 pour vous faire inscrire sur les listes électorales. Venez en mairie avec une carte d'identité et un justificatif de domicile (quittance E.D.F., eau ...).

RECENSEMENT MILITAIRE

Dans la perspective de leur participation à « la journée d'appel de préparation à la défense », la loi du 28 octobre 1997 impose aux jeunes filles et jeunes garçons âgés de 16 ans de se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Attention ! Cette obligation ne doit pas être négligée !

En effet, les jeunes doivent être recensés pour être autorisés à s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique (C.A.P., Baccalauréat, mais aussi permis de conduire, etc...).

INFOS JEUNES

NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE

Doté de 12 points et de 6 points pour le permis probatoire, le permis n'est plus une ressource éternelle.

Le permis probatoire depuis le 1^{er} MARS 2004 :

À quoi sert-il ?

À encourager les conducteurs les plus dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres voyageurs (nouveaux conducteurs et délinquants de la route récidivistes) à adopter une conduite responsable au volant.

Comment ça marche ?

Il est doté d'un capital de 6 points (au lieu de 12 points) accordés pour une période de trois ans (la période « probatoire »). Les sanctions appliquées sont les mêmes que pour les détenteurs de permis traditionnel.

Qui est concerné ?

Il concerne tous ceux qui ont perdu leur permis de 12 points et tous les nouveaux conducteurs qui réussissent l'examen à partir du 1^{er} mars 2004. Les trois ans sont réduits à deux ans pour ceux qui ont opté pour la conduite accompagnée.

Quelles sanctions pour quels délits ?

1 point en moins sur le permis

- Pour un chevauchement d'une ligne continue.
- Dépassement jusqu'à 20 km/h de la vitesse maximale autorisée.

2 points en moins

- Pour un dépassement entre 20 km/h et 30 km/h.
- Accélération de l'allure d'un véhicule sur le point d'être dépassé.
- Utilisation de téléphone tenu à la main.

3 points en moins

- Dépassement de la vitesse entre 30 km/h et 40 km/h.
- Circulation sans motif sur la partie gauche de la chaussée .
- Dépassement, arrêt ou stationnement dangereux.
- Non-port de la ceinture de sécurité par le conducteur .
- Non-port du casque homologué pour les conducteurs de deux roues immatriculés.
- Non-respect des distances de sécurité.
- Franchissement d'une ligne continue.

⇒

4 points en moins

- Non-respect de la priorité (intersection, piéton) d'un panneau stop, d'un feu rouge).
- Dépassement de la vitesse de 40 km/h.
- Circulation par temps de brouillard ou de nuit d'un véhicule sans éclairage ni signalisation.
- Circulation en sens interdit.

6 points en moins

- Conduite avec un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à 0.8 g/l dans le sang ou usage de stupéfiants.
- Homicide involontaire ou blessures causés à un tiers et entraînant une incapacité totale de travail.
- Refus de se soumettre aux tests de dépistage d'alcoolémie ou de stupéfiants
- Récidive de conduite à une vitesse excédant les 50 km/h.
- Délit de fuite.
- Refus d'obtempérer.
- Conduite malgré la rétention ou la suspension du permis.

Comment reconstituer le capital de points ?

En ne commettant aucune infraction pendant trois ans ou en suivant volontairement un stage de sensibilisation : il dure deux jours, permet de récupérer des points mais coûte 230 €.

Que se passe-t-il en cas de perte totale des points ?

Le permis de conduire perd sa validité et vous perdez généralement le droit de conduire pendant six mois (pendant un an si la perte du permis se reproduit deux fois en cinq ans).

Comment retrouver alors un nouveau permis à points ?

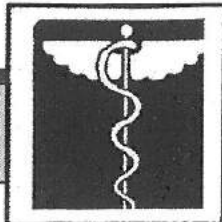
En étant reconnu apte à la conduite par un examen médical et psychotechnique.

En repassant la totalité ou une partie du permis de conduire.

À savoir : il est impossible de perdre 12 points en une seule fois, mais plusieurs infractions commises simultanément peuvent en coûter 8.

Pour des informations plus complètes sur les délits et les sanctions :

Prévention routière
Tél. : 01 44 15 27 00
www.securiteroutiere.gouv.fr



ATTENTION MYCOSE DES ONGLES (OU ONYCHOMYCOS)

Rare chez l'enfant, elle touche 1 français adulte sur 10, elle est plus fréquente aux orteils qu'aux doigts. Des champignons sont responsables des mycoses, organismes vivants ils se développent dans les milieux chauds et humides (chaussures, linge de toilette, douches, piscines...)

Une évolution lente et une maladie contagieuse :

Une infection de l'ongle par un champignon commence le plus souvent à l'extrémité de l'ongle et progresse jusqu'à la partie profonde. Non traité, l'ongle devient cassant, il se décolle et s'effrite jusqu'à

destruction totale. La mycose des ongles est une maladie infectieuse qui peut s'étendre aux autres ongles ou à la peau et peut se transmettre facilement d'une personne à l'autre.

A partir de 60 ans le risque augmente :

Les ongles poussent moins vite et une insuffisance circulatoire... favorise l'appa-

rition d'une mycose des ongles chez les seniors.

L'ongle devient douloureux et des risques de complications apparaissent :

La destruction petit à petit de l'ongle provoque des douleurs à la marche et des difficultés à se chausser. Chez les personnes fragilisées (diabétiques, immuno-

déprimés...) la mycose peut entraîner des complications comme l'ulcération de la peau, voire même une surinfection des bactéries.

Sans traitement, l'onychomycose ne guérit jamais. Aujourd'hui elle peut être traitée efficacement.

Un ongle qui change d'aspect, s'il jaunit, s'effrite, s'épaissit ou se décolle risque dans 50 % des cas d'être atteint d'une mycose.

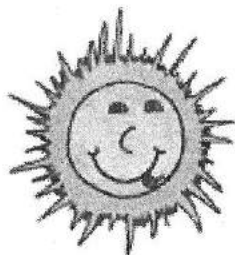
À SAVOIR : un changement d'aspect d'un ongle peut aussi être dû à une autre maladie (psoriasis) ou révéler l'existence d'une tumeur.

N'hésiter donc pas à en parler à votre médecin ou téléphoner au 0 810 062 032

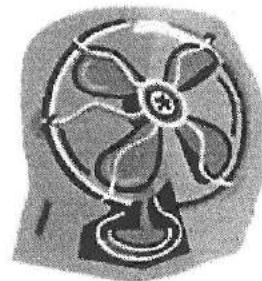
Quelques conseils pour conserver des pieds et des ongles en bonne santé :

- Éviter de marcher pieds nus et privilégier le port de sandales dans les installations sanitaires.
- Sécher soigneusement vos pieds après la douche et le bain, surtout entre les orteils.
- Privilégier l'utilisation d'une serviette individuelle.
- Si vous êtes sujet à la transpiration, le talc à l'intérieur de vos chaussures peut limiter l'humidité.
- Aérer vos chaussures, surtout les chaussures de sport, pour éviter que l'humidité ne s'y installe.
- Préférer les chaussettes en coton, et les chaussures en cuir. Ces matières permettent à la peau de respirer, contrairement aux matières synthétiques.
- Porter des chaussures adaptées et confortables.
- Désinfecter les instruments utilisés pour les soins des ongles.

Source : NOVARTIS



CANICULE = DANGER



Les sportifs, les travailleurs manuels exposés à la chaleur, les nourrissons, les personnes âgées, les personnes atteintes d'un handicap ou d'une maladie chronique, sont particulièrement sensibles aux coups de chaleur.

Les bébés, les enfants de moins de 4 ans et les personnes âgées doivent être particulièrement surveillés.

L'été dernier, 28,9 % des décès liés à la canicule étaient dus à un coup de chaleur. Coups de chaleur et insulations sont les conséquences d'une déshydratation importante liée à une transpiration excessive.

Signes d'alarme de la déshydratation :

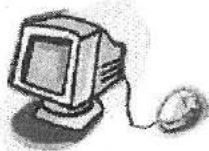
- Le manque d'appétit.
- Des maux de tête, des frissons.
- Un comportement inhabituel, un état confusionnel.
- Des signes cutanés (peau brûlante, langue sèche).
- Des nausées, vomissements, diarrhées, urines rares ou inexistantes.
- Des vertiges, des chutes.
- Pertes de connaissance, état de choc.
- Une fièvre élevée.



À FAIRE ...	À NE PAS FAIRE ...
Fermer les volets et les fenêtres le jour et aérer la nuit.	Boire de l'alcool ou des boissons riches en caféine.
Éviter les régimes sans sel.	Fumer.
Habiller vous légèrement.	Sortir aux heures chaudes de la journée (12 h / 16h).
Ne pas s'exposer au soleil.	Faire des efforts physiques inutiles.
Boire au moins 1 à 2 litres d'eau par jour.	Manger un repas trop copieux.
Faire boire les nourrissons et les personnes âgées toutes les heures.	Laisser les enfants ou les personnes âgées seuls dans une voiture même pour une courte durée ou dans une pièce mal ventilée.
Se doucher ou utiliser un brumisateur plusieurs fois par jour.	

En cas de besoin, s'adresser à la mairie téléphone : 01 64 01 77 73
ou en cas d'urgence à Mr Gilles VITU, maire, téléphone : 01 64 01 70 05.

INFORMATIONS GÉNÉRALES



INTERNET À HAUT DÉBIT - (ADSL)

France Télécom nous a informé que le répartiteur des Ormes sur Voulzie serait équipé de l'ADSL courant novembre 2004.

La portée maximale étant d'environ 5 km, la totalité des foyers de la commune sera ouverte aux accès à 128 K, 512 K voire 1.024 K.

À partir du 20 octobre prochain, chacun pourra vérifier s'il le désire, l'éligibilité de sa ligne sur le site de son fournisseur d'accès à Internet (FAI) préféré ou sur celui de France Télécom : <http://www.francetelecom.com> ou encore par téléphone en appelant le 1014 (appel gratuit à partir d'un poste fixe).



GENDARMERIE

Pour un maximum d'efficacité dirigé vers le citoyen, les gendarmeries de Bray sur Seine, Gouaix et Donnemarie-Dontilly ont uni leurs efforts et leurs effectifs.

Avant tout déplacement, pour connaître la gendarmerie qui sera en mesure de répondre à votre sollicitation, il est très fortement conseillé de téléphoner au :

01 60 67 10 15 (ou au 15)



AVIS AUX ÉLÈVES UTILISANT LES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'attribution de la carte de transport n'est pas automatique, l'élève doit **renouveler sa demande à chaque rentrée scolaire.**

Un formulaire de demande de carte est remis normalement en fin d'année par l'établissement scolaire avec le dossier de réinscription.

Si toutefois ce document vous fait défaut, vous pouvez vous le procurer à la mairie. (Attention, ce formulaire doit automatiquement porter le cachet de l'établissement scolaire fréquenté).

BREVET DES COLLÈGES

Félicitations à tous nos jeunes qui ont réussi leur brevet des collèges !
Comme tous les ans, le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) des Ormes
les récompense en leur offrant un bon d'achat.
Passer en mairie pour vous inscrire avant fin août.

DON DU SANG

Un geste de solidarité une vie sauvée...
c'est une action vitale et nécessaire.

Vous êtes en bonne santé, vous avez 18 ans ou plus et souhaitez donner votre
sang ? Présentez-vous à la collecte de sang organisée par la CROIX ROUGE
FRANÇAISE :

le vendredi 22 octobre 2004 de 9 h à 12 h
à Bray sur Seine au foyer des Anciens
(dans la cour de la mairie de Bray).

LA POSTE 

LA POSTE

Du 9 août au 21 août 2004, le bureau des Ormes sur Voulzie sera ouvert du lundi
au vendredi de 14 h à 17 h et le samedi 21 août de 9 h à 12 h.
À partir du lundi 23 août 2004, la bureau ouvrira aux horaires habituels.

D'autre part, suite à un nouvel aménagement du bureau de poste, la boîte aux
lettres située en façade sera supprimée et remplacée par une boîte sur pied à côté
du poteau EDF.



DÉPÔT DE PAIN

Durant la fermeture pour congés de la boulangerie locale, un dépôt de pain sera
ouvert à la Maison des associations de 9 h à 12 h du mercredi 11 au mardi
31 août 2004 inclus. Il sera tenu par des bénévoles. Bienvenue à tout ceux qui
souhaiteraient assurer ce service dans la continuité et la régularité. C'est une action
d'entraide très appréciée par tous.

UN PRIVILÈGE POUR LES SEINE ET MARNAIS



« Balad'pass 77 »

Tous les Seine et Marnais peuvent obtenir gratuitement la carte privilège « Balad'Pass » auprès de la :

Maison Départementale du Tourisme
11 rue Royale 77300 Fontainebleau

Téléphone : 01 60 39 60 39 - Site Internet : www.tourisme77.net

Cette carte offre la gratuité d'entrée dans de nombreux musées, châteaux, spectacles, pour pratiquer des loisirs de plein air... sous réserve que son détenteur soit accompagné d'au moins un adulte payant.

LES VITRAUX

Comme vous avez pu le constater, les vitraux de notre église sont rénovés ! Plus sobres que les précédents, ils apportent une grande luminosité surtout avec un rayon de soleil.

Pourquoi ces couleurs ? Madame le conservateur des Antiquités et objets d'Art, Monsieur l'Architecte du Patrimoine Monumental, tous deux de la Direction des archives et du patrimoine se sont déplacés et ont donné des directives, approuvées par les membres de la communauté religieuse.

Mr MILLER et son équipe ont exécuté ces travaux avec le plus grand sérieux et laissé le chantier net.

Nous les en remercions vivement.

Savez-vous qu'il est possible de décorer une vitre, un angle intérieur de la maison avec un vitrail ? Du plus bel effet !

Claudy Boissy

LE COMMERCE

Je vous ai promis de vous tenir au courant de l'évolution du futur commerce. Tout progresse au niveau architecte, géomètre, bref tout ce qui ne se voit pas. Les subventions ont été acceptées par les différents organismes d'État. Je suis d'accord avec vous, c'est long. Les travaux « visibles » devraient commencer fin de cette année.

Claudy Boissy

Dessin P.Th. LEROY



ÉGLISE CATHOLIQUE

Secteur Inter-Paroissial de la Bassée, du Montois et du Sud-Provinois

***Ste Thérèse de Lisieux
a été accueillie aux Ormes sur Voulzie
le lundi 7 juin 2004.***

Aux Ormes sur Voulzie, petit village de la Brie perdu dans les champs de blé, de maïs et de colza de l'hexagone, a bénéficié au début de ce 3^{ème} millénaire le lundi 7 juin 2004 d'un égard tout particulier. Les Reliques de Ste Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face sont venues nous visiter.

Après la Russie, l'Irak, le Brésil, New York, le Mexique, Taiwan... et des millions de rencontres dans 23 pays du monde, nous aussi très nombreux, l'avons accueillie dans notre église Notre-Dame de l'Assomption.

Quelle chance, quel privilège elle nous a réservés ! Confions lui notre village et ses habitants. Au-delà du souvenir essayons également de lui garder notre confiance en son message d'Amour et de Paix pour chacun.



Association S.I.L.L.A.GE.

(Service d'Information et de Liaison Locale d'Action GÉrontologique)

Sous la forme d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (C.L.I.C.g.) l'association S.I.L.L.A.GE. est orientée vers les personnes âgées de plus de 60 ans.

S.I.L.L.A.GE. c'est un lieu, un lien d'écoute, d'aide aux personnes âgées et de leur entourage entièrement gratuit :

- D'aide à l'évaluation de leurs soins.
- De mise en relation avec les structures compétentes pour y répondre.
- D'information sur leurs droits.
- D'aide aux démarches administratives.
- De soutien des aidants.
- Pour trouver des solutions aux situations complexes.

S.I.L.L.A.GE. c'est aussi gratuitement :

- Tout mettre en œuvre pour préserver l'autonomie des personnes âgées.
- Avoir les conditions d'existence les plus proches de leurs souhaits.
- Avoir accès aux aides sociales et aux professionnels médico-sociaux.
- Bénéficier des moyens existants pouvant les aider dans les actes de la vie quotidienne.
- Choisir leur lieu de vie.
- Proposer un plan d'aide personnalisé.
- Promouvoir la prévention.

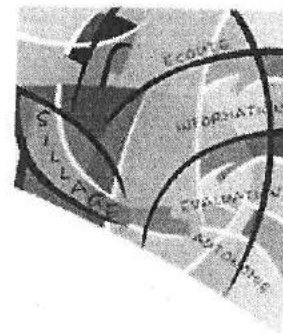
Vous, ou une personne de votre entourage, cherchez un renseignement sur :

- Du personnel soignant (infirmier ou infirmière, kiné, etc...).
- Une aide pour faire les courses, le ménage, préparer les repas, de l'accompagnement, du petit bricolage...
- Vos droits.
- Les résidences et maisons de retraite.
- Un soutien pour effectuer vos démarches administratives.
- Une aide pour l'amélioration de l'habitat.
- Des loisirs.

N'hésitez pas à contacter :

Association S.I.L.L.A.GE.
4, rue Christophe-Opoix (Hôtel-Dieu)
77160 PROVINS

Téléphone / fax : 01 60 58 00 95 – Courriel : sillage.clic@laposte.net
Permanences à Provins : Lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h30
Le 2^{ème} vendredi de chaque mois entre 9h30 et 11h30 à la mairie de Bray sur Seine



ARRÊT CARDIAQUE

Vous pouvez l'empêcher de mourir !

Comment vous pouvez sauver une vie !

En France, 50 à 60.000 personnes décèdent subitement chaque année, le plus souvent d'un infarctus du myocarde.

Celui-ci touche en majorité les hommes de plus de 50 ans. Une action immédiate augmente les chances de survie.

En effet, chaque minute perdue fait chuter les chances de survie de 10%.

L'arrêt cardiaque n'est pas forcément mortel.

La France possède des services de secours bien équipés et performants. Mais ils ont besoin de vous.

Si vous êtes le témoin d'un arrêt cardiaque, vous pouvez non seulement renforcer la chaîne des secours en devenant un maillon fort, mais aussi être celui ou celle qui va aider à sauver une vie. Comment ? En procédant à un simple massage cardiaque.

1^{ère} mesure : alertez immédiatement les secours. Appelez le plus tôt possible soit le 15, le 18 ou le 112 pour qu'un secours médicalisé arrive rapidement sur place. Des conseils simples vous seront donnés par téléphone.

2^{ème} mesure : pratiquez le massage cardiaque jusqu'à l'arrivée des secours. Votre massage va aider à faire circuler le sang jusqu'au cerveau.

En renforçant ainsi la chaîne de secours, vous pouvez sauver une vie !

Soyez le maillon fort de la chaîne de secours !

Si vous voyez quelqu'un perdre complètement connaissance ou si vous découvrez quelqu'un d'inanimé – et sans réaction – c'est le plus souvent un arrêt cardiaque.

- Appelez le 15, le 18 ou le 112 depuis un téléphone fixe ou portable.
- Allongez la victime sur le dos.
- Placez vos 2 mains l'une sur l'autre sur le milieu de la poitrine.
- Appuyez et relâchez au moins 1 fois par seconde sans arrêt jusqu'à l'arrivée des secours.

Au besoin, un opérateur formé du SAMU ou des pompiers restera en ligne pour vous aider (ou rappelez le 15, le 18 ou le 112).

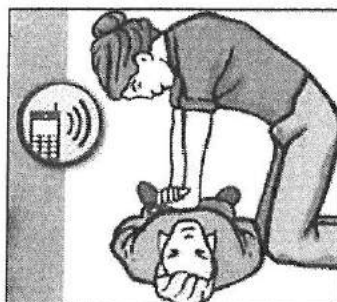
APPELEZ

le 15 ou 18 ou 112
Depuis un téléphone
fixe ou portable.



MASSEZ

Mettez vous à genoux, vos 2 mains sur la poitrine
les bras tendus ;
Appuyez et relâchez au moins 1 fois par seconde
sans arrêt jusqu'à l'arrivée des secours.



SAUVEZ

Commencez
immédiatement.
Vous pouvez l'empêcher
de mourir !

